Image not found or type unknown

Pose d'un compteur linky par locataire

Par **Jacotte33**, le **05/07/2018** à **16:30**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon locataire a fait poser aujourd'hui même un compteur linky, sans m'en informer. Hors ce dit locataire a déjà donné son préavis de déménagement.
Il me semble pas normal que le nouveau locataire soit soumis à ce compteur intrusif alors qu'il n'a pas pris part à la décision.

Y a-t-il quelque chose que je puisse faire?

Merci d'avance pour votre réponse.

ps: ce qui me semble important dans ce cas c'est que le présent locataire s'en va dans 15 jours et que ce n'était pas à lui de faire changer le compteur.

Par **youris**, le **05/07/2018** à **17:30**

bonjour,
votre formulation me semble erronée.
ce n'est pas le titulaire du contrat de fourniture électrcité qui fait poser un compteur linky, mais le distributeur qui procède sur le plan national à la mise en place de ces nouveaux compteurs.
votre locataire n'a donc pris aucune décision et comme propriétaire bailleur vous n'êtes pas concerné puisque c'est votre locataire qui est le titulaire du contrat de fourniture d'électricité et le compteur appartient à la commune.
quant au caractère intrusif de ce compteur, comme toutes les décisions précédentes relatives au compteur linky, début juin le tribunal de rennes a débouté 166 dossiers sur 174, les 8 dossiers concernaient des personnes électro-sensibles.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés